



# MAIRIE D'ESSERTINES EN CHATELNEUF

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2022  
Délibération n°2022-09-006

**OBJET : Extinction de l'éclairage public**

**Date de convocation :**  
14 septembre 2022

**En exercice :** 15  
membres

**Présent(s) :** 14

**Pouvoir(s) :** 0

**Absent(s) :** 1

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en  
Préfecture le  
19/07/2022

Et son affichage

Délibération  
comportant  
1 page(s), 0 annexe(s)

Le 19 septembre 2022, à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle des fêtes d'ESSERTINES-EN-CHATELNEUF, sans public, sous la présidence de Michel JASLEIRE

**Les membres présents en séance :**

Michel JASLEIRE – Delphine IMBERT – Bernadette FOREST - Stéphane POYET – André TRUNEL – Sébastien REYNAUD - Christophe MEUNIER - Roger GRANDPIERRE - Julien DERORY - Sébastien MORLEVAT – Hélène BALLEREY - Charles DUTOIT - Carole MURE - Laurine SOLLE

**Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :**

**Le ou les membres absent(s) non excusé(s) :**

**Le ou les membres excusés :** Stéphane MORLEVAT

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance.  
Le Conseil Municipal désigne Madame Hélène BALLEREY

M. le Maire propose au conseil une extension de l'extinction de l'éclairage public. L'objectif étant de réduire la consommation énergétique dans le but de réduire l'empreinte carbone de la commune et de faire des économies financières vue les tarifs de l'énergie.

Pour rappel, l'extinction de l'éclairage public est actuellement de 23h à 5h30 (sauf le Bourg qui reste allumer le samedi).

Il est proposé de passer l'extinction de l'éclairage public à 22h à 6h30.

**Après délibération**, et à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- **ACCEPTE** de passer l'extinction de l'éclairage public à 22h à 6h30 (sauf le Bourg qui reste allumer le samedi).
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents nécessaires.

Essertines-en-Châtelneuf, le 19 septembre 2022

La secrétaire de séance  
Hélène BALLEREY

Le Maire  
Michel JASLEIRE